



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

SAPSAD Avignon et Carpentras

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

Rapport d'activité

2023



SAPSAD

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL

57 avenue Pierre Sémard
84000 AVIGNON
04 84 94 01 23
sapsad.avignon@advsea84.asso.fr

19 rue Gustave Flaubert
84200 CARPENTRAS
04 32 81 91 82
sapsad@advsea84.asso.fr

Commentaires	Validation/ présentation
Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.	Conseil d'administration du 24/04/2024

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	4
II. LE SOCLE IDENTITAIRE	5
II.1. Cadres juridique et conventionnel	5
II.2. Rappel de la mission et des objectifs.....	6
III. ÉVALUATION de l'activité	8
III.1. Les éléments clés de l'année 2023	8
III.2. Éléments quantitatifs	10
III.2.1. GPEC (mouvement du personnel, formation...)	10
III.2.2. Nombre d'évènements indésirables (FEI et FEIG)	11
III.2.3. Statistiques (tableau d'activité)	11
III.2.4. Entrées et sorties – PPE (durée...)	12
III.2.5. Les accueils au Sapsad	12
III.2.6. Admission : durée d'attente	13
III.2.7. Parents	13
III.2.8. Domiciliation.....	13
III.3. éléments qualitatifs	14
III.3.1. Analyse des accompagnements individuels	14
III.3.2. Analyse des accompagnements collectifs	16
III.3.3. Action en lien avec la loi 2002.2	18
III.3.4. Partenariat mobilisé	19
III.3.5. Points forts.....	19
IV. CONCLUSION	20

I. INTRODUCTION

L'année 2023 a été particulièrement marquée par des changements dans la constitution des équipes. Ces changements demandent une réorganisation et une certaine adaptation de chaque professionnel. Le SAPSAD a été impacté par des difficultés de recrutement importantes, ce qui a généré un surcroît d'activité pour les professionnels en exercice. Les recrutements dans le secteur de la protection de l'enfance demeurent compliqués.

Malgré toutes ces difficultés, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée dans différents projets, permettant de maintenir une dynamique de travail positive. Le service a pu par exemple mettre en place un projet innovant pour les familles : l'objectif étant principalement de :

- Favoriser le lien parent - enfant. Sortir de l'isolement social.
- Partager un temps de plaisir en famille.
- Découvrir et s'adapter à un nouvel environnement.
- Favoriser la prise d'initiative et l'organisation.
- Susciter l'envie de partir en vacances en autonomie et valoriser les compétences et capacités de chaque famille.
- Observer les liens familiaux dans un autre contexte que celui du domicile familial

Nous constatons sur cette année 2023, une inadéquation croissante des situations avec la mission. Dans le cadre de nos interventions, il est important de rappeler que le placement à domicile est une mesure de protection alternative à un placement avec hébergement. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme une solution de placement par défaut, d'une solution d'accueil avec éloignement. Il s'agit d'un accompagnement intensif à domicile, mis en place afin de s'assurer de la protection de l'enfant et de faire évoluer la situation familiale au regard de ses problématiques. Il est important de rappeler régulièrement le cadre de cette mesure qui permet :

- De travailler la parentalité au quotidien, avec des interventions intensives à domicile, pluridisciplinaires, modulables et réactives.
- De légitimer les professionnels pour qu'ils puissent « faire avec les parents » et les inviter ainsi progressivement à modifier leur exercice de l'autorité parentale, qu'il s'agisse des actes usuels ou non usuels, afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.
- D'extraire l'enfant de sa famille en cas de besoin pour assurer sa protection immédiate
- De proposer tout un panel d'activités individuelles et/ ou collectives, à domicile, au service ou en extérieur. Ces activités sont un réel support permettant aux professionnels d'affiner les observations sur le lien parent-enfant.

En début d'année 2023, l'ensemble des professionnels du SAPDAD a travaillé à la définition et à la rédaction de son projet de service. La fin de l'année elle, a été marqué par l'évaluation externe.

II. LE SOCLE IDENTITAIRE

II.1. CADRES JURIDIQUE ET CONVENTIONNEL

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 16,50 + 4 AF

CAPACITE | 76 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

Suite à un appel à projet du 02 février 2007 à l'initiative du Conseil général « en vue de la création d'un service de type SAPSAD en faveur des mineurs et de leur famille » de 75 places et couvrant l'ensemble du territoire du département, l'ADVSEA s'est positionnée de la matière suivante : inscrire cette perspective dans des projets de transformation des conditions et des modalités de mise en œuvre de ses activités, touchant, notamment, deux de ses structures le foyer de la Verdière et le Placement Familial Spécialisé.

Le Service sera autorisé à compter du 1^{er} janvier 2009 (arrêté du 02.02.09) ; il sera adossé au service PFS et il ouvrira le 02 juin 2009 dans des locaux situés 783 avenue Fabre à CARPENTRAS.

Le service a connu en 2019 et 2020 une évolution significative, passant de 18 situations à 24 en 2019, puis de 24 à 47 places en juillet 2020. Il évoluera encore en 2021 à 53 places puis à 76 en 2022 avec une ouverture sur le territoire d'Avignon pour 14 places.

Structure architecturale



CARPENTRAS

Le service est situé dans une maison individuelle au 19 rue Gustave Flaubert (centre de Carpentras, coté Pernes-Les-Fontaines), qui se compose d'un grand jardin clos, une salle de réunion, un accueil, une cuisine, et 6 grands bureaux/espaces entretien. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.



AVIGNON

Les locaux du SAPSAD d'Avignon, d'une surface de 85 m², se situent 57 avenue Pierre Séward (extramuros). Ce choix permet une accessibilité facilitée pour les familles en lien avec la proximité de différentes lignes de bus et la présence de parkings à quelques mètres du service.

Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Sapsad

Direction 0,20

Secrétaire de Direction 0,20

Comptable 0,60

Secrétaire 1,40

Équipe éducative 11

Chef de service 1,50

Assistants familiaux 4

Psychologue 1,60

II.2. RAPPEL DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS

SAPSAD

➤ Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance.

Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 47 places.

Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.

Le SAPSAD vise à :

- Assurer les conditions d'une sécurité de enfants et adolescents dans le cadre de leur famille.
- Impulser un processus de changement au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales.
- Réinstaurer les relations parents-enfants dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant.
- S'orienter vers une autonomie familiale.
- Offrir un mode de prise en charge en amont pour éviter le placement ou faciliter le retour à domicile après un placement.

➤ Objectif du service

Le SAPSAD s'appuie sur les 3 axes de la parentalité :

- L'exercice : restaurer les droits et les devoirs des parents en s'appuyant sur la décision judiciaire.
- La pratique : dans la prise en charge de l'enfant au quotidien (soin, santé, scolarité etc.).
- L'expérience : la représentation que les parents ont de la fonction parentale.

Le SAPSAD conduit à renouveler les relations avec les familles en les associant davantage à la définition des objectifs et à leur mise en œuvre.

Le travail sur les compétences parentales doit conduire progressivement les parents à assumer pleinement leurs responsabilités vis-à-vis de leur enfant.

L'accompagnement en milieu ouvert étant réalisé à l'intérieur de la cellule familiale, il est important que les professionnels repèrent les différents partenaires intervenant au sein de cette cellule.

Le travail de maillage partenarial y est donc essentiel.

➤ **Actualités et veilles sociales – public accueilli**

L'accompagnement SAPSAD exige une implication des parents. L'orientation dépend de l'engagement des parents à participer à l'accompagnement éducatif de l'enfant, et il revient aux acteurs d'évaluer leur niveau d'implication. Il est primordial de rechercher l'adhésion de la famille dès le début. Dans le contexte de la protection judiciaire, cette adhésion est un objectif initial lorsqu'elle n'est pas acquise ou qu'elle est contrainte de facto. Nous avons rencontré cette année des difficultés récurrentes au démarrage et à la mise en œuvre de la mesure, nécessitant parfois plusieurs mois pour se concrétiser, ce qui a entravé notre intervention et engagé la responsabilité des professionnels qui ne pouvaient pas remplir leur mission. Les parents ont exprimé leur désir de ne plus bénéficier de suivi et ont trouvé leurs propres solutions pendant les périodes d'attente.

Elle implique une intervention intensive au domicile familial, mettant l'accent sur le développement des compétences parentales et leur engagement, avec pour objectifs de protéger le mineur confié, de préserver les liens quotidiens enfants/parents, et de soutenir la famille en tirant parti des compétences et de l'implication de chacun.

Cependant, cette année, nous avons été confrontés à une augmentation des situations de placement à domicile inadaptées, en contradiction avec les directives du nouveau cahier des charges. Nous avons rencontré de nombreuses familles refusant la mesure ou manifestant une adhésion superficielle, se traduisant par l'évitement des travailleurs sociaux ou l'acceptation apparente des objectifs sans réelle mise en œuvre.

Nous avons également été confrontés à des adolescents en rupture, présentant des défis complexes. Certains ont un passé de placements prolongés, rendant un retour au domicile impossible en raison de liens familiaux abîmés. D'autres souffrent de problématiques psychiatriques non résolues, rendant difficile l'établissement d'une relation de confiance avec les adultes.

Quel que soit le périmètre de nos interventions, le constat est identique : les jeunes accueillis présentent de plus en plus des troubles multiples et notamment des troubles psychiques très marqués, alors même que les réponses de la pédopsychiatrie s'avèrent insuffisantes.

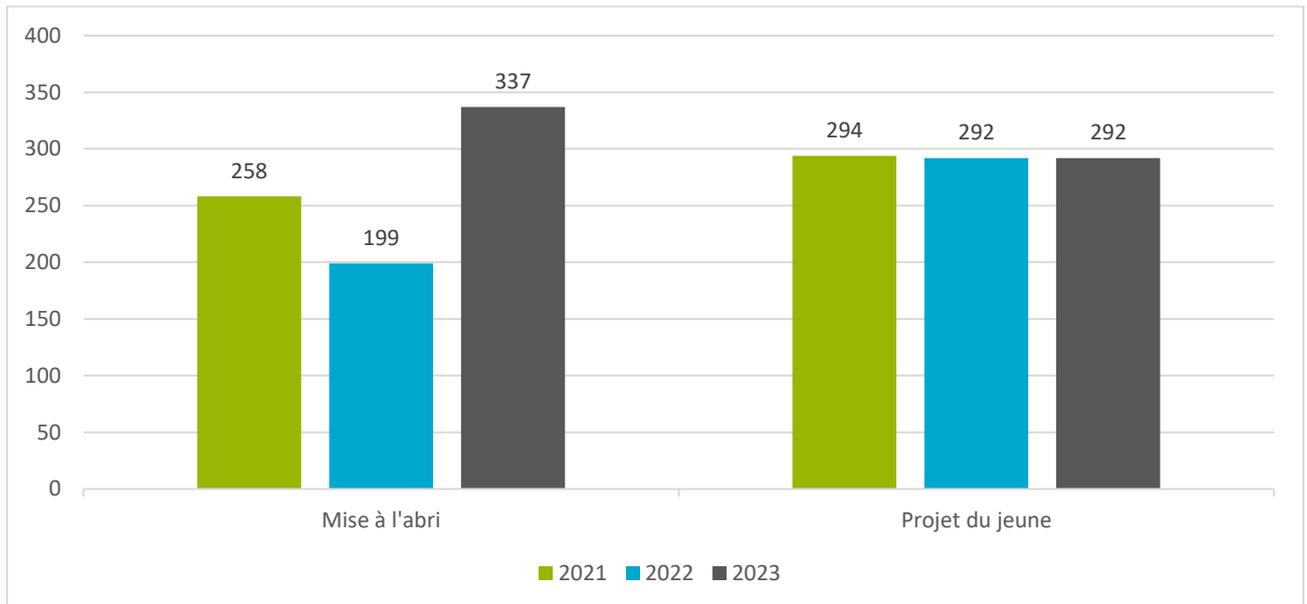
Les addictions constituent un autre obstacle majeur, empêchant la relation et la communication avec ces jeunes. Malheureusement, les services de soin et de psychiatrie sont souvent insuffisants pour répondre à ces besoins, laissant les professionnels seuls face à des situations complexes et parfois dangereuses.

Cette réalité a conduit certains professionnels à quitter leurs postes ou même à quitter le domaine de la protection de l'enfance, confrontés à des situations d'impuissance. De plus, les services SAPSAD ont dû faire face à des difficultés de recrutement, aggravant encore la situation.

III. ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ

III.1. LES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ANNÉE 2023

Une demande exponentielle des lits de répit sur 2023



Dans le cadre de l'accompagnement du placement à domicile, il est possible que des accueils chez un assistant familial soient, selon les situations familiales, proposés. Ces accueils peuvent relever de deux types :

- soit il s'agit d'un accueil dans le cadre d'une mise à l'abri du fait d'une situation de danger avérée pour l'enfant au domicile familial,
- soit il s'agit d'un accueil avec des objectifs bien précis relevant du projet personnalisé de l'enfant.

Dans le cadre des mises à l'abri, nous recherchons, dans la mesure du possible, la collaboration des parents mais cela ne peut pas toujours être le cas lorsqu'il s'agit d'une situation d'urgence pour l'enfant. Malgré cela, le lien avec les parents est maintenu par le service SAPSAD et des rencontres peuvent avoir lieu entre l'enfant et sa famille, selon les situations.

Dans le cadre des accueils répondant à un projet, l'adhésion des familles est toujours recherchée avant la mise en place de l'accueil. Pour cela, le ou les parents sont rencontrés au préalable par l'assistant familial en présence du référent éducatif pour se présenter et instaurer une relation de confiance envers la famille.

Les objectifs d'un tel accueil peuvent là encore être divers selon les situations : il peut s'agir de travailler, par exemple, la séparation entre l'enfant et son parent, d'observer l'enfant en dehors de son environnement familial habituel pour une meilleure évaluation de ses compétences, ou encore de proposer des moments de répit pour les familles. Les parents peuvent être eux-mêmes demandeurs de ces accueils qui doivent toutefois s'inscrire dans le cadre du projet de l'enfant, et en cohérence avec l'accompagnement global.

La durée de ces accueils et leur fréquence est variable et se fait en fonction de chaque situation et des besoins des enfants. Elle est réévaluée en réunion d'équipe lorsque l'accueil perdure sur plusieurs mois.

Les assistants familiaux sont présents sur les réunions hebdomadaires du service et s'investissent dans un travail d'équipe porteur en participant à nourrir les échanges en lien avec leurs observations, et avec les référents éducatifs. La présence quotidienne de l'enfant chez l'assistant familial permet à l'équipe d'avoir des observations plus fines et précises. Il peut être intéressant de relever que les enfants se présentent parfois bien différemment des observations faites au domicile.

Durant l'année 2023, nous avons constaté une augmentation significative et exponentielle de la mise en œuvre de ces accueils relais, et tout particulièrement en ce qui concerne les mises à l'abri.

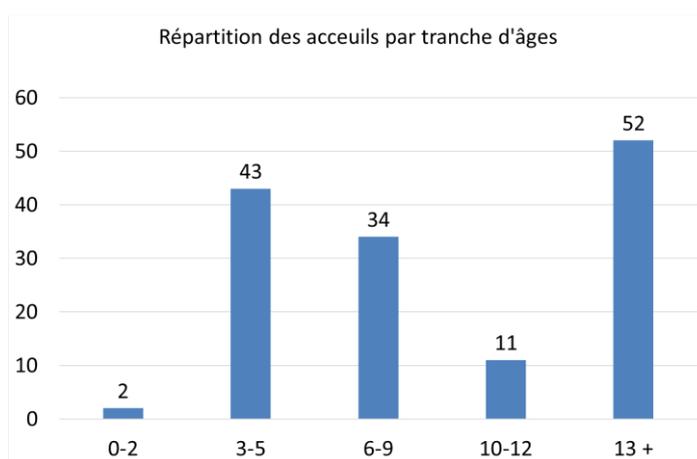
En 2022, pour le SAPSAD de Carpentras et d'Avignon, 260 nuitées ont été mises en place chez un assistant familial pour tous les enfants disposant de cette mesure tout âge confondu

En 2023, pour les deux antennes, 735 nuitées ont été mises en place chez un assistant familial, **soit une augmentation de plus de 182 % par rapport à 2022**. Ce chiffre est significatif car il met en évidence l'importance de ce dispositif et montre aussi qu'il est utilisé pour de plus en plus de situations familiales, alors qu'il concernait qu'un nombre limité d'enfants auparavant.

Sur ces 735 nuitées, 349 nuits ont été mises en place dans le cadre des mises à l'abri et 386 nuits dans le cadre des projets pour l'enfant. Ces chiffres montrent donc à quel point les mises à l'abri ont été répétées en 2023, pour aboutir, dans la plupart des cas, à un placement de l'enfant hors domicile. Cela témoigne aussi du fait que les situations que nous suivons sont de plus en plus fragiles, et ne correspondant pas toujours à l'accompagnement SAPSAD préalablement défini ; la mission première du SAPSAD s'appuyant sur l'intervention au domicile des parents par principe.

Précisons également que les mises en l'abri se faisant dans un contexte d'urgence et de danger pour l'enfant, un retour au domicile parental n'est souvent pas envisageable par la suite. Par conséquent, l'accueil en mise à l'abri se poursuit jusqu'à la date d'audience (où est sollicité un placement), et parfois, même au-delà lorsqu'aucun autre accueil n'est trouvé. A plusieurs reprises, les 4 places, définies dans le cahier des charges, ont été dépassées. Pour exemple, sur le SAPSAD d'Avignon, 4 enfants d'une même fratrie ont été accueillis pendant plus d'un mois (33 jours) pour une mise à l'abri d'urgence, demandée par la Juge des Enfants, et ont occupés, à eux seuls, les quatre places, alors que d'autres étaient déjà accueillis et que des accueils projets étaient prévus pour d'autres enfants.

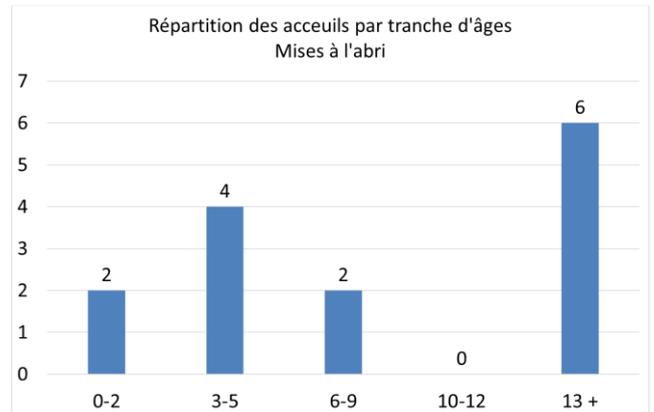
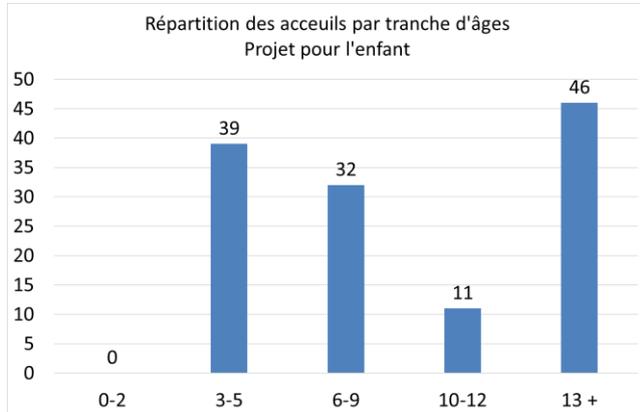
Au regard de ce nombre très important de mises à l'abri, il convient de préciser que le service SAPSAD a dû faire appel à un grand nombre d'assistants familiaux du Pôle Soutien Familial (PSF) et non seulement aux assistants familiaux rattachés directement au service. De plus, il a souvent été nécessaire de solliciter des dérogations du Département, qui ont été, pour la plupart, acceptées, sauf dans le cas de 3 situations (dont fratries avec des adolescents de sexe différent). Cela témoigne parallèlement du manque d'assistants familiaux.



Au niveau des tranches d'âges, nous constatons que le dispositif est utilisé toute tranche d'âge confondue, allant de 2 à 17 ans. Toutefois, il ressort, d'après le graphique ci-dessus, une majorité d'enfants entre 3 et 9 ans qui sont accueillis chez l'assistant familial, avec notamment une forte présence des 3-5 ans. Ceci peut faire aussi référence à la fratrie de 4 enfants qui a été accueillie pendant 33 jours de suite, et âgé de 2 à 5 ans. Nous pouvons également relever que les enfants ayant plus de 13 ans occupent une place importante.

Ceci peut faire référence à des relations intra-familiales complexes avec présence de conflits et de difficultés parentales dans l'exercice de leur fonction.

Les deux graphiques suivants, qui répartissent les tranches d'âge entre les accueils relatifs au projet de l'enfant et ceux relatifs aux mises à l'abri, font apparaître des moyennes assez similaires. La tranche d'âges 10-12 ans utilise moins fréquemment le dispositif.



III.2. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

III.2.1. GPEC (MOUVEMENT DU PERSONNEL, FORMATION...)

Mouvement du personnel :

ENTREE CDI / CDD (hors AF)	9
SORTIE CDI / CDD (hors AF)	9
NOMBRE D'AF AYANT INTERVENU SUR LES SAPSAD	13

FORMATION : 17 formations mutualisées avec le PFS : 2 456 h 30

FORMATIONS	NBR DE SALARIE
Assistant d'administration et de communications commerciales	1
CAFERUIS + MASTER POLITIQUES SOCIALES	1
CHARGE D'EVACUATION ET EPI EXTINCTEUR	12
COMPRENDRE ANTICIPER ET AGIR FACE AUX PHENOMENES DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITE	6
CONNAITRE LE STATUT DES ASSISTANTS FAMILIAUX	8
CONSTRUIRE ET MEO UN DISPOSITIF DE PROJET PERSONNALISE EN PROTECTION DE L'ENFANCE	12
DEAF 240H	17
ENCADRER UNE EQUIPE POUR LA PREMIERE FOIS	1
EVALUATIONS DES SITUATIONS EN PROTECTION DE L'ENFANCE	6
HONTE ET TRAUMA	6
LES OUTILS INFORMATIQUES	8
MASTER 2 MANAGEMENT DES ESS	1
METTRE EN OEUVRE UN ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT	11
OPTIMISER SON EFFICACITE PROFESSIONNELLE	6
ORGANISER ET GERER LE DOSSIER DE L'USAGER	3
PARCOURS CERTIFIANT MANAGER DEBUTANT	1
STAGE 60H	3
SUR LE CHEMIN DE LA COMPETENCES, DES FAMILLES, DES PROFESSIONNELS, DES SYSTEMES	18

III.2.2. NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (FEI ET FEIG)

Des agressions verbales et physiques à l'encontre des salariés de la part de parents ont eu lieu. Le service et l'association ont pu apporter des réponses, ainsi a été élaborée un protocole associatif de traitement et de suivi d'évènement indésirable.

4 évènements indésirables : 1 accident en colonie, 2 agressions, 1 harcèlement :

Ces incidents, une fois portés à l'attention du Conseil départemental, ont immédiatement déclenché la mise en place d'une cellule de crise. avec un plan d'action mis en œuvre qui vise à établir des protocoles et des procédures pour réagir de manière rapide et efficace lors d'évènements similaires à l'avenir. Il s'agit également de mettre en place des mesures préventives pour minimiser les risques d'agression envers le personnel, tout en assurant la sécurité et le bien-être des jeunes pris en charge.

Dans le cadre de ce plan, des formations supplémentaires peuvent être prévues pour le personnel, afin de renforcer leurs compétences en gestion de crise et en communication avec les familles. Des dispositifs de soutien psychologique peuvent également être mis en place pour aider les salariés affectés par de tels évènements. En outre, une collaboration étroite avec les autorités locales et d'autres partenaires du secteur social peut être renforcée afin de bénéficier d'un soutien supplémentaire en cas de besoin et d'assurer une approche coordonnée et globale dans la gestion de ces situations délicates.

En résumé, ce plan d'action vise à garantir la sécurité et le bien-être de tous les acteurs impliqués dans le travail auprès des enfants accueillis, tout en permettant au salariés de remplir efficacement sa mission dans un environnement parfois complexe et imprévisible.

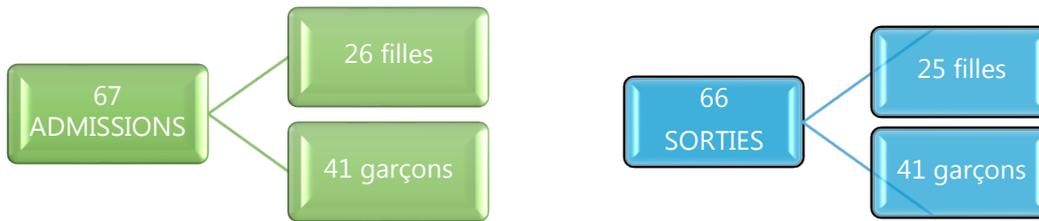
III.2.3. STATISTIQUES (TABLEAU D'ACTIVITÉ)

Chiffres clés 2023

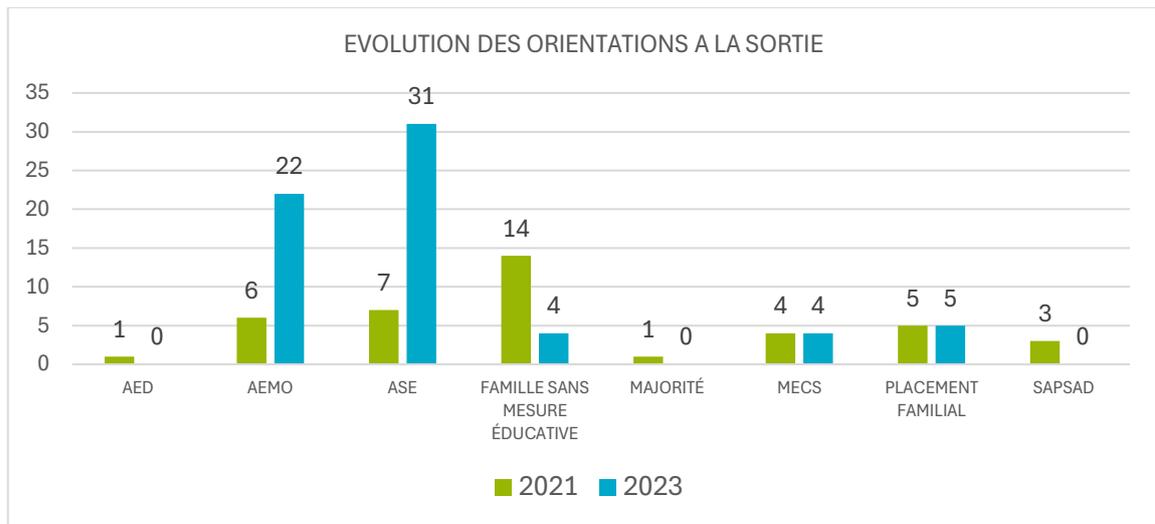
NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	27 740	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11 ANS	36 % d'enfants de 0 à 6 ans 30 % d'enfants de 6 à 12 ans 33 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	98 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	27 130	RÉPARTITION PAR SEXE	40 % de filles, 60 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	27 480	RECONNAISSANCE MDPH	16 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	99.6 %	ENFANTS SORTANTS	66 enfants
		ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	100 % de mineurs sont originaires de Vaucluse
		RÉPARTITION PAR EDES	53 % EDES CARPENTRAS 61 % EDES AVIGNON ET GRAND-AVIGNON 5 % EDES ORANGE

Graphiques relatifs aux chiffres clés

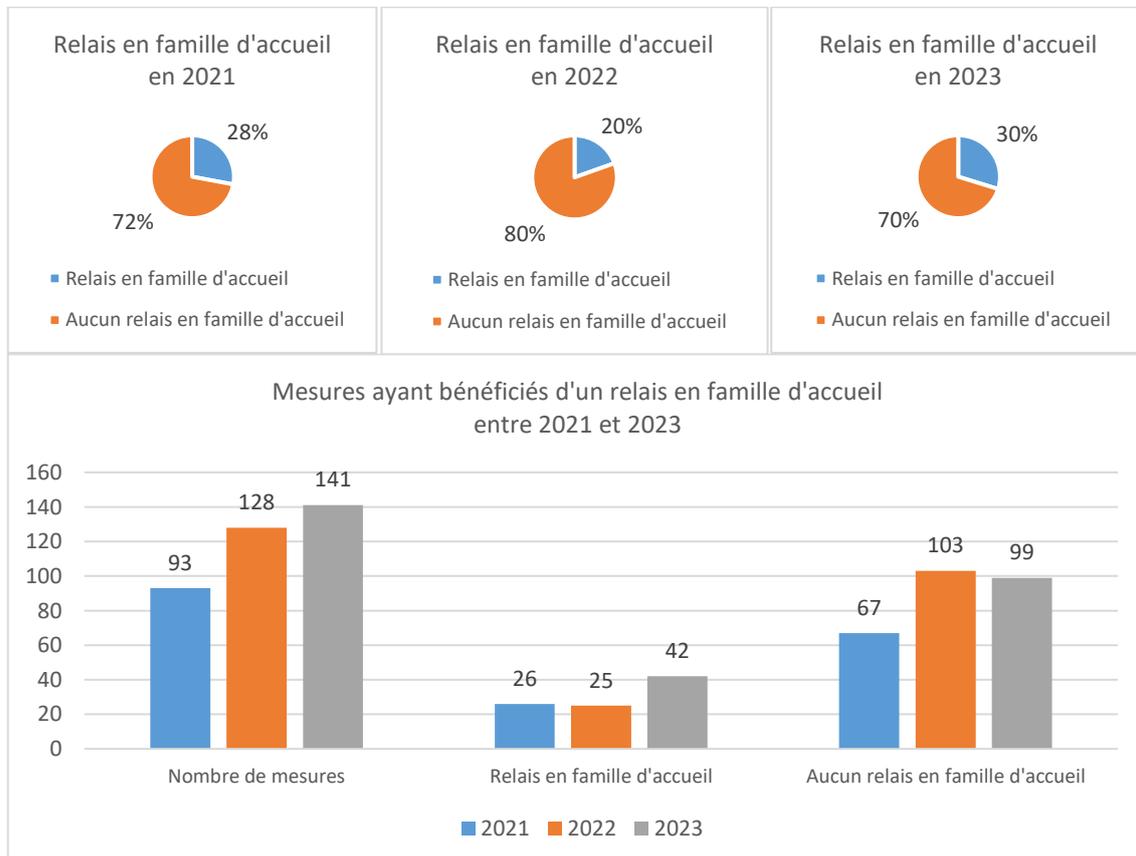
III.2.4. ENTRÉES ET SORTIES – PPE (DURÉE...)



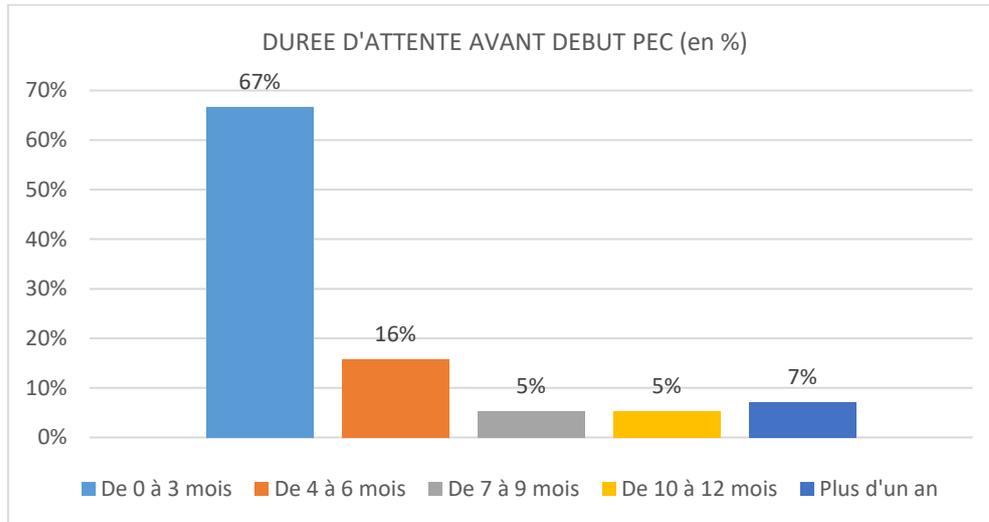
ANALYSE DES SORTIES



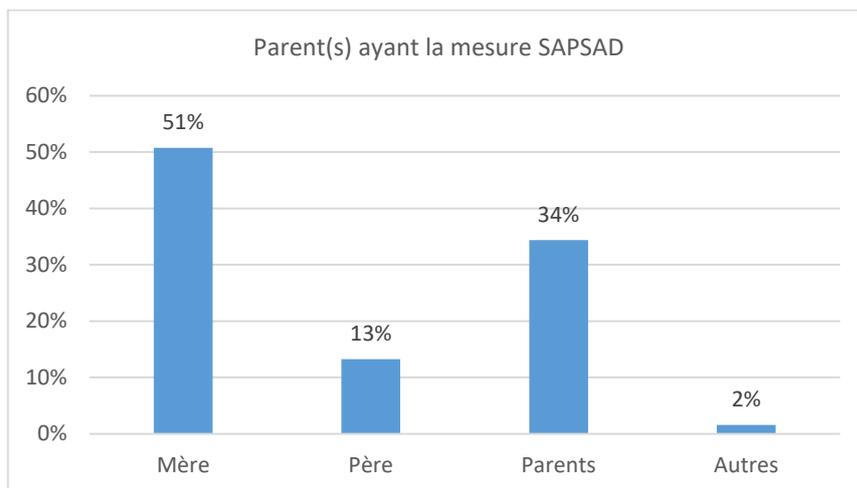
III.2.5. LES ACCUEILS AU SAPSAD



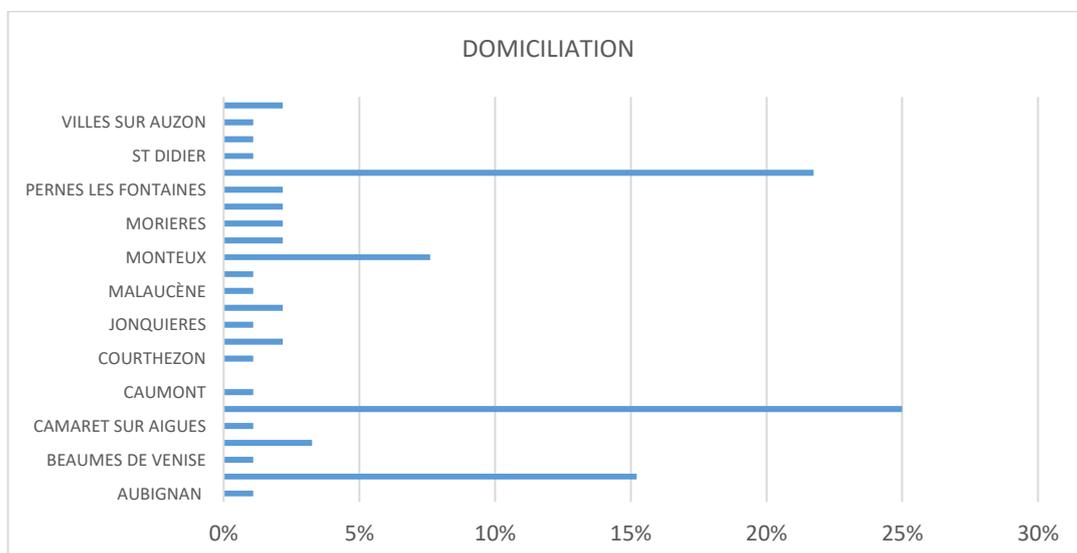
III.2.6. ADMISSION : DURÉE D'ATTENTE



III.2.7. PARENTS



III.2.8. DOMICILIATION



III.3. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

III.3.1. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

La mesure exercée par les Services d'accueil, de protection, de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD) répond aux orientations de la réforme de la protection de l'enfance soucieuses à la fois du bien-être de l'enfant et de la continuité de la stabilité affective qui doit l'entourer.

Il s'agit d'une intervention très soutenue au domicile familial, qui s'appuie sur la mobilisation des capacités parentales et leur montée en compétences qui a pour objectifs de :

- protéger le mineur confié en veillant à ses conditions de vie matérielle, sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son développement psychomoteur et relationnel. - Préserver le lien quotidien enfants/parents en contribuant à maintenir l'enfant dans son milieu familial - Aider, soutenir, conseiller la famille en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun,
- les contre-indications de la mesure : Certaines pathologies psychiatriques non stabilisées ou encore déniées, des carences graves du lien ainsi que des faits de maltraitements physiques et sexuels récents apparaissent incompatibles avec ce type d'orientation.

Nous observons sur cette année une recrudescence des situations de placement à domicile inadaptées au vu des indications du nouveau cahier des charges.

Ainsi cette année nous avons dû faire face à de nombreuses familles dans le refus de la mesure ou présentant une adhésion de façade qui se présentait sous forme d'évitement des travailleurs sociaux, d'acceptation de tous les objectifs en apparence mais qui dans la réalité ne mettaient rien en œuvre pour y parvenir.

Mais nous avons été surtout confrontés à des adolescents en rupture, rupture de tout, scolarité, suivi, de liens. Plusieurs adolescents nous ont réellement mis en difficulté car ils ont été dans l'opposition de tout ce que nous pouvions leur proposer pour différentes raisons. Tout d'abord, nous avons pu constater que ces jeunes avaient un long parcours de placement et que le retour à domicile n'était pas possible car le lien aux parents et notamment à la mère était trop abîmée pour cela. Ces jeunes n'ont aucun levier sur lequel s'appuyer et souvent ils sont dans une quête d'eux-mêmes développant toutes formes de stratégie pour survivre à la situation.

Par ailleurs, il y a également les jeunes dont les problématiques psychiatriques n'ont pas été résolues ou bien ne sont pas pris en charge suffisamment pour lui permettre de se poser et de s'asseoir dans une relation de confiance avec l'adulte.

Ce profil de jeune nous ont amené à parfois de la violence, des insultes, de l'évitement et même de l'ignorance. Travailler avec les parents était une issue et peut-être une façon de rentrer en lien avec le jeune de manière indirecte. Cependant, cela n'est pas possible non plus tant les liens sont abîmés voir anéantis dans le rapport à la famille.

L'enjeu se situe également au niveau des addictions qui empêchent la relation, la rencontre de l'autre. Les adolescents « difficiles » se réfugient bien souvent dans les addictions pour éviter la confrontation au monde réel et donc à la souffrance. Il est difficile de les diriger vers autre chose pour avoir une place auprès d'eux.

Encore cette année, nous ferons le bilan que les services de soin manquent et que la psychiatrie nous a abandonné, nous et les patients pour des raisons probablement de fonctionnement et de budget.

Cela étant, nous avons régulièrement des enfants et des familles sans soins psychiatriques ou psychologiques faute de moyens humains, matériels et financiers.

Il est difficile de travailler l'éducatif lorsque nous avons une personne qui n'est pas stabilisée et qui présente des troubles pouvant le mettre en danger et mettre les autres en danger.

Cette défaillance du système commence à se développer ou à contaminer d'autres secteurs du soin tels que les CAMSP, les suivis orthophoniste, les bilans médicaux, cognitifs. Beaucoup de systèmes sont saturés et nous travaillons parfois seul et en en pouvant répondre à tous les besoins de l'enfant.

Nous avons pu constater également que le nombre de familles et d'enfant en situation de déficience avait augmenté. Cela pourrait être la conséquence de tous les secteurs de soins saturés et le manque de prise en charge des patients sur des besoins spécifiques.

Nous avons par exemple des besoins de suivi au CAMSP pour des suivis d'enfant en bas âge qui ne se mettront jamais en place faute de places. Nous savons à quel point le traitement des symptômes chez les enfants en bas est essentiel, s'il ne s'opère pas, l'enfant reste carencé et surtout ne se développe pas comme il faudrait.

Au SAPSAD, nous restons parfois observateurs de la situation et notre accompagnement ne peut répondre ou ne peut palier à des absences de ce type. Le travail reste inachevé et les familles ne comprennent pas nos demandes dans ce cadre-là.

La présence des TISF avait été un plus pendant longtemps auprès de nous. Cependant, aujourd'hui les possibilités de mettre en place des TISF s'amoindrissent également laissant les personnes à nouveau dans un manque d'accompagnement.

Ce contexte de travail a poussé certains professionnels à quitter leurs postes et parfois même à quitter le domaine de la protection de l'enfance. Les professionnels font face parfois à un sentiment d'impuissance tellement la situation est abîmée et qu'elle ne relève pas d'un accompagnement et d'un soutien à la parentalité.

Sur cette année, les services SAPSAD ont du se confronter à des départs de professionnels mais surtout à des difficultés des recrutements.

Exemple d'une situation :

LA FRATRIE G-B (secteur d'Orange)

Au démarrage de notre intervention, la cellule familiale est composée de 6 enfants âgés de 5 ans à 19 ans et les deux parents. Nous avons exercé la mesure pour 4 des enfants, 1 garçon et 3 filles.

Nous observons qu'il n'y a pas de règles établies dans la gestion du quotidien.

Les enfants ne bénéficient pas de rituels sur la gestion des devoirs, des temps de repas et également du coucher.

L'état du domicile est dégradé. La famille accueille 2 chiens et 8 chats qui restent à l'intérieur du domicile sans délimitation des espaces. Il arrive que les animaux puissent faire leurs besoins dans les chambres des enfants.

Lors de nos interventions, nous observons les enfants régulièrement devant les écrans à visionner des vidéos, pas toujours adaptées à leur âge et sans limite de temps. Malgré nos sollicitations et sensibilisations sur les effets d'un temps conséquent sur les écrans, les parents ne posent aucune règles sur l'utilisation des écrans.

Les parents sont marqués par une déficience qui rend le travail et l'élaboration complexe. Ils ont du mal à donner du sens à nos interventions et surtout de remettre en question leur quotidien.

Les parents sont très carencés éducativement et les référents peinent parfois à leur faire saisir certains aspects de l'éducation nécessaire au bon développement de l'enfant. Le garçon que nous avons en charge est sans cesse acculé et pointé du doigt comme celui qui dysfonctionne et par conséquent celui qui fait dysfonctionner le système familial. Nous avons dû préconiser un placement hors domicile pour lui, ce qui a été suivi par la juge des enfants.

Un travail conséquent de coordination a également été créé entre les différents partenaires tels que l'AGBF, l'ITEP, les lieux de soins...afin d'être au plus près des besoins des enfants et de pouvoir sensibiliser les parents aux réponses à apporter avec les moyens possédés.

Les enfants ont participé à plusieurs sorties, ateliers SAPSAD mais aussi des sorties familles ont pu être réalisées.

Par ailleurs, Monsieur G et Madame B ont bénéficié de l'intervention d'une TISF à raison de 6 heures par semaine durant deux ans.

L'organisation du domicile est selon nous un objectif à prioriser, ainsi qu'un soutien pour les parents dans leur gestion administrative et financière. Nous avons fixé les objectifs et opéré une collaboration de proximité avec la TISF.

Gestion budgétaire :

Les parents bénéficient d'une mesure AGBF depuis 4 ans. Il nous était très difficile d'avoir accès au budget des deux parents. Lors des rendez-vous avec la référente AGBF, les parents restaient évasifs sur leur budget et se retrouvaient constamment à solliciter l'AGBF pour avoir un apport financier plus conséquent. Il semble que les besoins des enfants ne soient pas systématiquement priorités. Il arrive régulièrement que les enfants n'aient pas mangé du fait du manque de nourriture au domicile.

Un travail conséquent de partenariat a été mis en place avec le service des AGBF afin de répondre aux besoins des enfants et de leur permettre de répondre dans un premier temps à des besoins primaires.

Dans ce contexte, l'intervention du SAPSAD s'est avéré être difficile au regard de la distance géographique et des besoins conséquents des enfants. De plus, Monsieur G et Madame B ne sont pas véhiculés ce qui est venu complexifier l'accompagnement dans la mesure où il ne pouvait honorer des rendez-vous de remobilisation pour exemple ce qui a demandé au cadre de se rendre à leur domicile à plusieurs reprises.

À échéance, le service SAPSAD de Carpentras s'est positionné pour demander un changement de service au regard de plusieurs points qui sont dans l'intérêt des enfants, de la famille et de leur accompagnement:

Distance géographique qui ne permet pas un accompagnement encore plus soutenu pour cette famille. A savoir que deux professionnels sont mobilisés actuellement sur le secteur d'Orange et que les interventions sont malgré tout pas suffisantes.

Une réticence des parents à nos interventions, ressentis plutôt comme une menace de placement et d'autant plus à présent avec le placement de D. La question de la confiance et du lien de confiance, essentielle à notre travail d'accompagnement. D'autant plus dans ce contexte où les trois autres enfants doivent continuer d'être accompagnés dans le cadre d'un SAPSAD.

La présence de C (le frère aîné) au domicile qui a pu à plusieurs reprises se confronter aux éducateurs pour manifester son opposition.

III.3.2. ANALYSE DES ACCOMPAGNEMENTS COLLECTIFS

Différentes activités collectives à destination des enfants mais aussi des parents se mettent régulièrement en place sur le service.

Ces ateliers sont dans la continuité de notre mission et visent à soutenir la parentalité et à renforcer l'accompagnement éducatif.

Pour se faire nous profitons des temps forts de l'année qui représentent pour les familles des temps symboliques en terme de rassemblements familiaux mais aussi de partage d'émotions qui viennent travailler, solidifier les liens intrafamiliaux.

Nous pouvons en évoquer quelques-uns ici tout en sachant que d'autres ateliers type groupe de parole pour les parents mais aussi des ateliers parents-enfants type lieux d'accueil parents-enfants sont également instaurés sur le service.

Au mois d'octobre, la fête d'Halloween regroupe environ une cinquantaine de personnes parents et enfants confondus. Une grande chasse au trésor est organisée et des groupes sont créés pour rechercher le trésor. Les familles jouent le jeu et viennent déguisés, nous partageons par la suite un goûter et les parents préparent eux-mêmes parfois certaines recettes.

Il s'agit d'un temps convivial où chacun rencontre d'autres enfants, d'autres parents ce qui crée un grand moment de socialisation.

Les professionnels passent également un moment privilégié avec les familles ce qui ouvre une autre porte à la relation de confiance établie avec elles.

A Noël, nous organisons également un temps familial avec l'installation d'une ferme dans le jardin du service SAPSAD. Les enfants et les parents peuvent nourrir les animaux, les caresser et prendre soin d'eux. Tout cela dans un contexte de Noël avec des chants de Noël et un goûter du même thème qui l'accompagne. Beaucoup de familles et d'enfants y participent volontiers, créant un lien de confiance avec les professionnels du service, et avec le lieu.

Le service a également organisé un espace de parole, d'information et de recueil de propositions à l'ensemble des familles accompagnées par le SAPSAD en octobre 2023. Cet espace, associant professionnels et usagers, a permis de nous rencontrer dans un moment de partage où la parole peut circuler librement.

Cet espace a pour objectifs de :

- Interroger le ressenti des usagers sur le fonctionnement du service, l'accompagnement proposé.
- Recueillir les suggestions et propositions d'amélioration.
- Permettre aux usagers de devenir de véritables interlocuteurs dans l'évolution du service, de faciliter les échanges.
- Offrir un espace d'échanges et d'expression susceptible de développer l'autonomie, la responsabilité en cohérence avec le projet du service.
- Assurer une vigilance sur le respect de la bientraitance.

Parmi les familles invitées, peu étaient présentes. Cette nouvelle instance nécessite un temps d'adaptation afin que toutes les familles puissent se rendre disponibles et en confiance pour venir partager ce moment. Le service SAPSAD mobilise une à deux instances par année pour inviter les familles sur le groupe d'expression.

De nouvelles actions menées sur 2023 : les séjours familles

Pour une première fois, durant l'été 2023, plusieurs séjours familles ont été expérimentés sur le SAPSAD d'Avignon et de Carpentras.

Ces séjours ont été conçus pour permettre à plusieurs familles du service de passer des moments de détente en famille dans un cadre dépaystant, et différent de leur quotidien, souvent difficile.

Ils avaient notamment pour objectifs, de façon globale, de permettre aux parents de :

- Exercer et de prendre confiance dans leurs responsabilités parentales en approfondissant leurs relations à leurs enfants ;
- Gérer individuellement l'organisation de la semaine en lien avec un planning travaillé avec l'équipe
- Renforcer le lien et le travail conjoint avec l'équipe du SAPSAD
- Partager des moments de qualité en famille dans le cadre de vacances

En plus de ces objectifs généraux, les objectifs ont été adaptés en fonction des situations familiales et des objectifs de travail, définis dans le cadre du PPE des enfants accompagnés. Au total, sur les deux antennes, 12 familles ont bénéficié de séjours familles entre juillet et août 2023.

De façon à impliquer les familles dans la préparation du séjour, des réunions ont été organisées au service afin de discuter des préparatifs, d'un point de vue logistique, et des objectifs de travail.

Les points suivants ont été travaillés : dates et horaires de départ, organisation du transport, activités prévues pendant le séjour, équipements nécessaires, consignes de sécurité et règles à suivre pendant le séjour.

Il a été rappelé à chaque famille que les parents restaient responsables de leurs enfants pendant tout le séjour et tout à fait autonomes dans la gestion des activités à leur proposer sur place. Le choix a été porté sur des campings proposant sur place plusieurs activités telles qu'une piscine, des aires de jeux et des animations à thème.

Bien que les logements aient été financés intégralement par le service, une participation financière symbolique a été demandée à chaque famille. Les parents ont géré eux-mêmes les repas et ont pris en charge et organisé l'ensemble des activités qu'ils souhaitaient partager avec leurs enfants.

Pendant toute la durée du séjour, nous sommes restés en contact avec les familles, sans être présents sur place dans un logement. Les éducateurs du service SAPSAD ont assuré les accompagnements allers et retours et se sont rendus sur place, à plusieurs reprises, pendant le séjour afin d'accompagner et d'observer les relations intra-familiales dans ce contexte.

Pour exemple, au niveau du SAPSAD d'Avignon, quatre familles du service ont bénéficié d'un séjour parents-enfants sur une semaine entière. Chaque famille était logée dans un bungalow du camping "Les Jardins de Trivoli", situé au Grau du Roi. Chaque famille a séjourné sur une durée de 3 jours chacune, ce qui a permis à davantage de familles d'y participer. Deux familles sont parties du 26 août au 30 août au matin et deux autres familles ont bénéficié des lieux du 30 août au 2 septembre 2023. Les enfants y ayant participé, étaient âgés d'un an à 16 ans.

Le camping étant à proximité du centre-ville et de la mer, les familles ont également pu se saisir des activités à proximité comme la fête foraine, la plage et les marchés.

Toutes les familles du SAPSAD d'Avignon ont participé à la réunion de préparation et ont porté de l'intérêt à la présentation, tout en posant des questions. Cette réunion a également permis aux différentes familles, parents et enfants, de se rencontrer, sachant que des temps communs étaient prévus durant le séjour.

Au niveau du SAPSAD de Carpentras, 8 familles ont bénéficié, à tour de rôle, d'un séjour famille entre le 8 juillet et le 29 juillet 2023. Elles ont été accueillies au camping Art de Vivre à Châteauneuf du Pape.

Le bilan global de ces séjours a été très positif du point du service, comme de celui des parents. Aucun incident majeur n'a été à signaler et les familles ne nous ont pas sollicités davantage en dehors des temps de rencontre prévues.

Les familles ont fortement apprécié les lieux choisis, les différentes infrastructures proposées avec la proximité de la mer, en ce qui concerne le SAPSAD d'Avignon.

Toutes les familles se sont pleinement investies dans ce projet et ont préparé le séjour avec enthousiasme, tant au niveau des repas que des vêtements nécessaires, par exemple. La préparation en amont, a permis aux familles de se projeter dans le séjour et d'avoir les informations nécessaires. Les logements ont été bien entretenus et rendus en bon état, sans aucune dégradation commise. Les familles ont toutes établi des liens cordiaux et respectueux entre elles mais aussi vis-à-vis de l'équipe du SAPSAD.

Les séjours nous ont donné certains éléments d'observations différents de ceux que nous avons dans le contexte familial habituel. Ils ont permis d'apaiser et même de renforcer certaines relations intra-familiales, ont mis en avant de nouvelles compétences parentales, et ont approfondi les liens tissés entre le service et les familles.

III.3.3. ACTION EN LIEN AVEC LA LOI 2002.2

Comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002.2, les établissements et services sont soumis à une évaluation. L'évaluation externe s'est déroulée sur deux journées le 14 et 15 novembre 2023.

Nous avons procédé à l'évaluation du service SAPSAD sur la base du nouveau référentiel HAS d'évaluation des ESSMS (révision de 2022).

L'évaluation, au-delà des aspects réglementaires, est aussi l'occasion pour les dirigeants des établissements sociaux et médico sociaux d'analyser le fonctionnement global de leur établissement et la qualité de l'accompagnement proposé.

En cela, en complément de la dynamique existante, il s'agit d'un véritable outil de management et un levier pour permettre l'évolution de l'établissement et permettre la mise en œuvre des orientations de l'Association.

Ainsi, l'évaluation s'est appuyée sur :

- une analyse documentaire
- Une évaluation sur site :
Il s'agit de permettre aux évaluateurs d'avoir une vision complète de l'établissement/service, de ses contraintes et activités, en cohérence avec les exigences des textes législatifs (loi du 2 janvier 2002, référentiel et manuel d'évaluation HAS) et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) publiées par la HAS.
- Visite et entretiens des salariés et des personnes accompagnées
- Recueil de données factuelles
- Observations des pratiques terrain
- Restitution en fin de visite d'évaluation sur site des premières grandes conclusions

Le rapport souligne la qualité du travail et de l'accompagnement du service SAPSAD. Il a été transmis au Conseil départemental et à l'HAS et un plan d'amélioration est en cours d'élaboration.

III.3.4. PARTENARIAT MOBILISÉ

Le partenariat est un élément central de notre accompagnement, avec une collaboration étroite entre les responsables territoriaux et notre service. Les Responsables Territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (RTASE) participent régulièrement aux réunions éducatives pour maintenir une communication fluide. L'objectif commun est de se rencontrer 2 à 3 fois par an pour favoriser une coopération efficace, une écoute active et un partage d'informations.

Nous avons également bénéficié du soutien des Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS) qui ont mis à notre disposition des locaux pour rencontrer les familles. Bien que les missions des référents éducatifs SAPSAD soient encore peu connues, des échanges ont lieu avant et pendant les mesures. Nous travaillons à une meilleure intégration de ces référents dès le début de chaque accompagnement.

Le réseau du Service d'Accompagnement et de Protection Sociale à Domicile (SAPSAD) est précieux dans notre région, et nous collaborons étroitement avec divers partenaires tels que les IME, ITEP, centres sociaux, PJJ, Éducation nationale, AEMO, services de prévention, SIE et associations locales.

Pour remplir efficacement notre mission, nous veillons à créer des liens entre les différents acteurs, en comprenant leurs compétences, leurs domaines d'intervention et leurs limites. Il est crucial d'avoir une vision claire de tous les interlocuteurs et de leurs missions respectives afin de garantir le bon déroulement de chaque accompagnement. Cela implique de recueillir les observations des partenaires pour évaluer les situations, d'organiser des réunions régulières pour ajuster les objectifs si nécessaire, et de veiller à la cohérence et à la conformité juridique de chaque intervention.

III.3.5. POINTS FORTS

En permettant à l'enfant de rester dans son environnement familial, le placement à domicile favorise le maintien des liens avec sa famille biologique, ce qui est souvent crucial pour son développement émotionnel et psychologique. Le fait de vivre chez soi, dans son environnement habituel, permet à l'enfant de maintenir une certaine normalité dans sa vie quotidienne, ce qui peut contribuer à son bien-être et à sa stabilité émotionnelle. En restant dans son domicile, l'enfant peut continuer à fréquenter la même école et à voir ses amis, ce qui minimise les perturbations dans sa vie sociale.

Le placement à domicile offre la possibilité de mettre en place un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant et de sa famille, en intégrant les ressources communautaires et familiales disponibles. Éviter la séparation physique de l'enfant avec sa famille peut réduire le traumatisme émotionnel souvent associé aux placements en institution.

De manière plus spécifique, le Sapsad de l'ADVSEA a développé une réelle expérience : en systémie, travail d'accompagnement au lien et à la prise en charge du quotidien.

L'adaptation au besoin de l'enfant à l'instant T est une réelle plus value. L'équipe d'assistants familiaux du SAPSAD et du PFS si besoin répond aux mises à distances et mises à l'abri si nécessaire. Ce travail de mise à distance, de répit, de mise au travail des liens familiaux sur des temps de crise fait partie intégrante de l'accompagnement du placement à domicile. La proximité, l'implantation ancrée sur les territoires permet de coordonner et d'animer le partenariat.

IV. CONCLUSION

En conclusion, le présent rapport d'activité met en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre de notre mission de placement à domicile en protection de l'enfance. Nous avons travaillé avec détermination pour offrir un environnement sûr, stable et bienveillant à chaque enfant placé sous notre responsabilité, tout en préservant et en renforçant les liens familiaux.

Grâce à l'engagement et à la collaboration de notre équipe, des familles d'accueil, des partenaires, nous avons pu fournir un soutien individualisé et adapté à chaque enfant, en tenant compte de ses besoins spécifiques et de son histoire personnelle.

Nous avons également veillé à promouvoir l'autonomie, le bien-être et le développement global de chaque enfant, en encourageant leur participation active dans leur propre prise en charge et en favorisant leur intégration sociale et scolaire.

Malgré les défis rencontrés, notre engagement envers le bien-être des enfants placés à domicile reste indéfectible. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes impliquées dans ce processus et nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour offrir un soutien continu et de qualité à chaque enfant placé sous notre responsabilité.

En conclusion, nous réaffirmons notre engagement envers notre mission de protection de l'enfance et nous nous engageons à continuer à œuvrer en faveur du bien-être et du développement des enfants et des familles que nous accompagnons.

Le 04 avril 2024